

*Questions orales***LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ**

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Céréales.

Après un printemps très difficile, les agriculteurs des Prairies ont fait cette année des récoltes exceptionnelles, mais ils s'inquiètent maintenant beaucoup du niveau des ventes. Des renseignements contradictoires nous parviennent. Un jour, on apprend que la commission vend les céréales, le lendemain on entend qu'elle ne vend pas. Les agriculteurs s'inquiètent avec raison et ils nous posent des questions.

J'aimerais que le ministre nous dise ce qui en est des ventes de céréales. Que font le ministre et ses fonctionnaires? Réussirez-vous à vendre les récoltes des agriculteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député parle des inquiétudes des agriculteurs. Il me faut lui dire que la Commission canadienne du blé vend régulièrement à 60 pays et fait un excellent travail, ce qui permet de croire que les mouvements de céréales seront assez importants jusqu'au début de l'année prochaine.

Le député doit savoir que la commission s'est prévaluée de toutes ses options de transport et que les installations d'expédition des Grands Lacs seront utilisées à capacité jusqu'à la fin de la saison maritime. Elle a demandé aux chemins de fer de mettre à sa disposition tout leur matériel roulant jusqu'au mois de février. Compte tenu de cette situation et du programme d'avances en espèces, il semble qu'il y aura de forts mouvements de céréales jusqu'aux premiers mois de l'année prochaine ce qui permet de croire que nous exporterons plus que l'an dernier.

* * *

LES ITALO-CANADIENS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresserai ma question au secrétaire d'État.

Le 23 mai, j'ai demandé au premier ministre ce que son gouvernement prévoyait faire en ce qui a trait à la demande de compensation du Congrès national des Italo-Canadiens. Le premier ministre a répondu que «le gouvernement fédéral avait été saisi de la question et que nous comptons en débattre rapidement et efficacement.»

Le secrétaire d'État peut-il nous dire si le gouvernement est maintenant en mesure de respecter son engagement? Si oui, le ministre aurait-il l'obligeance, comme il l'a fait dans le cas des compensations offertes aux Canadiens d'origine japonaise, de faire part au Parlement des mesures qu'il entend prendre?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, le gouvernement a écouté très attentivement le Congrès des Italo-Canadiens et est en train d'examiner les propositions qu'il lui a présentées. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation.

[Français]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Cette fin de semaine, à Toronto, le premier ministre va s'adresser au Congrès des Italo-Canadiens. Je voudrais lui demander, étant donné que cet événement a engendré des espoirs tout à fait légitimes au sein de la communauté, et également que le Bureau du premier ministre a tenu à ne rien divulguer de son discours, pourquoi est-ce que le gouvernement a traité cette question très délicate comme un secret d'État au lieu de discuter ouvertement de ces projets avec les Canadiens et avec cette Chambre pour en venir à une résolution acceptable pour toutes les parties concernées et pour notre pays?

L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)): Monsieur le Président, dans les deux langues officielles, la réponse est la même. Nous avons entendu les représentations des communautés qui sont affectées et nous avons examiné leurs propositions. Comme je l'ai dit en anglais, au moment propice, nous allons donner plus de détails.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail et ministre d'État Transport.

Lundi prochain, se prendra un vote en Chambre concernant la non-utilisation de scabs lors de conflits dans les sociétés de la Couronne. Il va de soi qu'après la deuxième lecture, nous serions bien sûr d'accord pour amender, pour faire en sorte que soient également interdits les scabs contre tous travailleurs du gouvernement fédéral ou ceux régis par une charte fédérale.

À partir de cela, à la suite des déclarations des députés de Laval-Est, de Sherbrooke, d'Abitibi et de Jonquière